

Permis C1E

Personnes concernées

Toutes personnes désireuses d'accéder à la conduite de véhicules automobiles isolés de transport de marchandises dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes et inférieur ou égal à 7,5 tonnes. Aux véhicules de cette catégorie peut être attelée une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg.

Objectifs de la formation

Connaître les principales règles de circulation. Savoir s'intégrer dans la circulation en toute sécurité et sans gêne pour les autres usagers. Connaître la signalisation spécifique. Avoir des notions concernant l'aspect technique et mécanique du véhicule et de son entretien. Maîtriser les manoeuvres en marche avant et en marche arrière avec le véhicule. Devenir un éco conducteur de véhicules de transport de marchandises responsable. Obtenir le permis de conduire catégorie C1.

Contexte

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories BE, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE, et à l'arrêté du 12 mai 2014 relatif aux livrets d'apprentissage des catégories C1, C1E, C, CE du permis de conduire.

Contenu de la formation

COMPÉTENCE 1

Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

- La mécanique et le fonctionnement du véhicule,
- Les organes de commande,
- Les vérifications lors de la mise en route,
- La conduite du véhicule.

COMPÉTENCE 2

Effectuer les vérifications courantes de sécurité du véhicule et effectuer les exercices de maniabilité.

- Les réglementations spécifiques au transport de marchandises,
- Les vérifications de l'état du véhicule,
- Les manoeuvres avec le véhicule.

COMPÉTENCE 3

Appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule dans des conditions normales de circulation.

- La signalisation spécifique au transport de marchandises,
- Les règles de placement et de circulation,
- La compréhension des risques liés à la gestion du gabarit.

COMPÉTENCE 4

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- La compréhension de la nécessité de partager la route avec d'autres usagers,
- Les distances de sécurité, de freinage et d'arrêt,
- L'adaptation de la vitesse,
- La conduite dans des conditions atmosphériques dégradées.

COMPÉTENCE 5

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

- L'anticipation et l'analyse autonome des situations de conduite,
- Les risques spécifiques liés à la conduite d'un véhicule poids lourd de transport de marchandises,
- Le comportement en cas de panne ou d'accident,
- Les aides à la conduite,
- Les impacts écologiques liés à la conduite.



Permis C1E

Prérequis
Être apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français. Être titulaire du permis B en cours de validité. Être âgé de 18 ans. L'Épreuve Théorique Générale du code de la route est à repasser, si la dernière catégorie de permis date de plus de 5 ans

Durée
De 40 à 105 heures

Formateurs
Formateurs reconnus compétents ayant suivi une formation et une validation de ses compétences

Dispositifs de suivi
Feuilles de présence émargées par les stagiaires et/ou tracking plateforme de formation

Lieu de formation
Au sein d'un centre City'Pro où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation

Méthodes pédagogiques
Cours théoriques et pratiques. Sur piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à double commandes pour la conduite

Modalités d'évaluation et type de reconnaissance de la formation délivrée
Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière

Délais d'accès
Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre

Modalités d'accès
Consultez la page centre sur le site city-pro.info

Accessibilité
Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès du centre concernant l'accès à la formation visée

Tarifs et modalités des financements
En centre City'Pro ou sur city-pro.info